

INSTITUT DE FORMATION
EN SOINS INFIRMIERS ET
AIDES-SOIGNANTS
RAYMOND POINCARE

104, Bd Raymond POINCARE
92380 GARCHES
Secrétariat : 01 47 41 28 67
Télécopie : 01 47 41 81 41
dfc-secretariat-ifs-i-rpc@aphp.fr
<http://cfdc.aphp.fr/ifs-i-fas-raymond-poincare>

Garches, le 29 novembre 2022

Madame, Monsieur,

Vous avez été admis(e) à l'Institut de Formation Aides-Soignants et je vous en félicite.

Je vous informe que la rentrée aura lieu :

Le mardi 03 Janvier 2023 à 10h00 précises

À l'Institut de Formation d'Aides-soignants (IFAS)
Hôpital Raymond Poincaré – 104 Bd Poincaré – 92380 GARCHES

INSCRIPTION DEFINITIVE UNIQUEMENT SI...

1/ Vous répondez à l'obligation vaccinale contre la COVID 19 des professionnels et étudiants en santé. Conformément à l'instruction interministérielle n° DGOS/RH1/DGESIP/A1-4-DFS/2021/192 du 07/09/21, la **vaccination complète (2 doses) est obligatoire**. Votre certificat de vaccination vous sera demandé dès le 03 janvier (cf liste des pièces à fournir). Seul le certificat que vous aurez téléchargé sur le site indiqué dans cette liste sera accepté. **Sans ce certificat, votre formation sera suspendue jusqu'à votre mise en conformité avec cette obligation, au plus tard le 10 février 2023**



Si vous n'avez jamais été vacciné(e) contre la Covid 19, votre admission est impossible et ne peut pas faire l'objet d'un report.

Votre certificat de vaccination obligatoire contre la COVID 19 (document à télécharger sur <https://attestation-vaccin.ameli.fr> à partir de votre espace personnel **(document à imprimer, QR code non accepté)**

2/ Vous fournissez **LE JOUR DE LA RENTREE** votre dossier médical dûment complété. Dossier médical complété, **à apporter le jour de la rentrée** téléchargeable [dossier-medical-2022.pdf \(aphp.fr\)](#) Vous devez consulter un **médecin agréé** qui remplira le certificat médical d'aptitude physique et psychologique à exercer la profession. La liste des médecins agréés est disponible sur le site internet de l'agence régionale de santé de votre région. Prenez- rendez-vous **dès réception de ce courrier** car des vaccinations ou des rappels de vaccination peuvent être nécessaires.

Les démarches administratives à effectuer pour vous inscrire sont présentées dans le document en pièce jointe « **LISTE DES PIÈCES A FOURNIR** ».

Votre affectation en stage s'effectue dès le mois de février. Elle est soumise à la réalisation effective des vaccinations obligatoires contre l'hépatite B et la Covid 19

AUCUN DEPART EN STAGE NE POURRA ETRE REALISE SI LE DOSSIER MEDICAL N'EST PAS COMPLET ET SI VOUS N'AVEZ PAS D'ASSURANCE CONFORME

AUTRES INFORMATIONS

Les cours et les stages sont organisés sur une base de 35h par semaine. L'ensemble des cours et des stages sont à présence obligatoire. Les cours sont programmés du lundi au vendredi, sur une plage horaire variable, comprise entre 8h30 et 17h30. Ils se déroulent en grande partie en présentiel à l'institut, mais aussi en distanciel à partir d'une plateforme d'apprentissage en ligne, qui nécessite la possession d'équipements informatiques précisés dans le document joint.

Les horaires de stage sont variables. Vous pouvez être en stage 7h, 10h ou 12h par jour. Les stages peuvent s'effectuer de jour ou de nuit. Des week-ends peuvent être effectués ponctuellement.

ACHAT D'UNE TENUE PROFESSIONNELLE

Durant votre formation, des séances de simulation aux principaux actes et gestes relevant de votre compétence seront organisées. Lors de ces séances, vous devrez porter une tenue professionnelle identique à celle portée lors de vos stages. Vous devez acheter cette tenue (tunique et pantalon) auprès d'un des deux fournisseurs indiqués dans la liste des pièces à fournir.

BOURSES REGIONALES

Si vous envisagez de faire une demande de bourse, vous devrez effectuer vous-même les démarches. Le dossier est à remplir directement et uniquement sur le site du Conseil Régional d'Ile de France <http://fss.iledefrance.fr> /rubrique : aide et service. Il sera disponible à partir de fin janvier 2023. Le numéro Matricule de l'IFAS que vous devrez saisir est le : **s5z776**

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le centre d'appels au 01 53 85 73 84 ou envoyer un mail à cfss@iledefrance.fr

L'accès à l'institut et le suivi des cours exige de vous le respect des conditions sanitaires précisées dans l'avenant au règlement intérieur de l'institut, joint à cet envoi. **Merci de les respecter (notamment application des gestes barrière).**

Le stationnement de votre véhicule dans l'hôpital n'est pas autorisé.

Vous pouvez obtenir les informations complémentaires en vous connectant à notre site internet <http://cfdc.aphp.fr/ifsi-ifas-raymond-poincare/#inscription>

Dans l'attente de vous accueillir, veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Catherine DIDIER
Directrice de l'IFSI/IFAS
R. Poincaré et A. Paré

